



Stéphane BAVOIS

Michel BOULLY

Nathalie BOULLY MONTES

Cyril DESCHELLETTE

Eric DUCASSE

Esmeralda GONZALEZ

Jean-Claude MARCHÉ

Véronique MASANTE

Sylvaine MOUTON

Gilbert ORUEZABAL

Frédéric QUENNEPOIX

Xavier RONDEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

INSTITUTION NOTRE DAME

Association régie par les lois de 1901

Siège Social : 45, Rue du Palais Gallien
33000 - BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

Mérignac

21, Avenue Ariane
BP 23 - 33702 Mérignac
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Bourg-sur-Gironde

5 bis, rue des Religieuses
33710 Bourg-sur-Gironde
Tél. 05 57 68 42 04
Fax. 05 57 68 42 04

Génissac

8, le Bourg
33420 Génissac
Tél. 05 57 24 87 21
Fax. 05 57 24 86 70

La Teste de Buch

10, rue Pierre Dignac
33260 La Teste de Buch
Tél. 05 56 66 77 04
Fax. 05 56 66 40 38

Email : me@audial.fr
<http://www.audial.fr>



INSTITUTION NOTRE DAME

Association régie par les lois de 1901

Siège social : 45, Rue du Palais Gallien – 33000 BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association INSTITUTION NOTRE DAME, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note I de l'annexe concernant la continuité d'exploitation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre association pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 août 2009 (cf. annexe note I). Le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que j'ai procédé à mes propres appréciations que je porte à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce. Les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment le traitement des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, je n'ai pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mérignac, le 12 janvier 2010

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Eric DUCASSE



Bilan actif

	Brut	Amort. & Prov.	31/08/09	31/08/08
ACTIFS IMMOBILISES				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements				
Frais de recherches & développement				
Concessions, brevets, licences, ...	11 684	7 085	4 599	498
Fonds commercial (1)				
Autres	8 378	7 633	744	20
Immobilisations incorp.en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 474 410	1 624 693	849 716	923 394
Instal. techn., matériel & outil. indust.	272 304	187 203	85 101	95 235
Autres	92 100	80 363	11 737	9 800
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobil. financières (2)				
Participations				
Créances ratt. à des participations				
Titres imm. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	137		137	137
Prêts				
Autres	10 740		10 740	10 740
TOTAL I	2 869 754	1 906 977	962 776	1 039 826
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières prem. et autres approvision.				
En-cours prod. (biens et services)(a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				13 853
Créances (3)				
Usagers et comptes rattachés	35 080	29 363	5 717	7 463
Autres	128 760	7 533	121 227	128 123
Valeurs mobilières de placement	2 505		2 505	40 418
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	89 614		89 614	190 341
Charges constatées d'avance (3)	25 154		25 154	35 771
TOTAL II	281 116	36 897	244 219	415 972
Charges à répartir sur plus. exer. (III)				
Primes de rembours. des empr. (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 150 870	1 943 874	1 206 995	1 455 799
ENGAGEMENTS RECUS				
Acceptés par les organes compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à faire				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

(a) A ventiler, le cas échéant entre biens, d'une part, et services d'autre part.

Bilan passif

	31/08/09	31/08/08
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	257 227	257 227
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau (a)	- 160 361	- 171 436
Résultat de l'exercice [excédent ou déficit] (b)	- 119 797	11 075
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports	152 000	
- Legs et donations		
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	140 431	172 766
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	269 499	269 632
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
FONDS DEDIES		
Sur subventions fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
DETTES (1) (d)		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	501 777	417 243
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 009	256
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	68 456	95 568
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	185 759	233 849
Dettes fiscales et sociales	120 169	141 451
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 134	241 298
Autres dettes	34 189	32 896
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		23 602
TOTAL IV	937 496	1 186 167
Ecart de conversion Passif V		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 206 995	1 455 799
ENGAGEMENTS DONNES		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont cbc et soldes créditeurs de banques	46 749	61
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit.

(c) Dettes sur achats ou prestations de services.

(d) A l'exception, pour l'application du (1), des avances reçues sur commandes en cours.

Compte de résultat

	du 01/09/08 au 31/08/09	du 01/09/07 au 31/08/08
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)	1 229 210	1 230 353
montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation	1 229 210	1 230 353
Production stockée (b)		
Production immobilisée	5 186	9 857
Subventions d'exploitation	577 668	558 042
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	42 077	22 330
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	900	14
TOTAL I	1 855 042	1 820 599
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises (c)	15 036	17 220
Variation de stock (d)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		108
Variation de stock (d)		
Autres achats et charges externes	827 382	810 189
Impôts, taxes et versements assimilés	76 394	74 775
Salaires et traitements	617 673	565 219
Charges sociales	238 201	216 938
Dotations aux amortissements, provisions et engagements:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (e)	177 114	146 167
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions	26 669	6 806
Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Autres charges	8 611	8 086
TOTAL II	1 987 084	1 845 512
1.RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	- 132 041	- 24 913
Quotes-parts de résultat sur opérations faite en commun:		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 825	5 988
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	610	2 703
TOTAL V	6 436	8 691

Compte de résultat suite

	du 01/09/08 au 31/08/09	du 01/09/07 au 31/08/08
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	26 149	19 385
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	26 149	19 385
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	- 19 713	- 10 693
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	- 151 754	- 35 607
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 858	38 629
Sur opérations en capital	31 427	31 778
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	36 286	70 408
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 029	6 856
Sur opérations en capital	1 298	16 869
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	4 328	23 725
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	31 957	46 682
Impôts sur les bénéfices (IX)		
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	1 897 765	1 899 699
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	2 017 562	1 888 624
EXCEDENT OU DEFICIT	- 119 797	11 075
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	4 361	9 307
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	4 361	9 307
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens		
Personnel bénévole	4 361	9 307
TOTAL	4 361	9 307
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes		
(b) Stock final moins stock initial - montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).		
(c) Y compris droits de douane		
(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).		
(e) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir		

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Compte tenu de la situation financière, le syndicat des religieuses de Notre-Dame a décidé, de considérer l'emprunt comme un apport de 152 000 € avec droit de reprise qui doit s'exercer dans un délai maximum de 15 ans, sans intérêt, avec une période de non reprise sur les 10 prochaines années.

Continuité de l'exploitation :

Le principe de continuité de l'exploitation sur lequel sont établis les comptes annuels est fondé sur les hypothèses structurantes suivantes:

- *A court terme :*
 - *Le maintien et le renouvellement du prêt relais de 100 K€ auprès de la caisse d'épargne à échéance de mai 2010 et de la convention de cession d'escompte de créances à la société générale à hauteur de 55 K€,*
- *A moyen terme : sur un plan de redressement et de développement de l'activité, ce plan est en cours d'élaboration.*

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Conventions générales comptables

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables particulières du secteur de l'enseignement privé et du règlement du CRC R 99-01 et notamment dans le respect du principe de prudence et de continuité d'exploitation.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 Date de clôture et durée de l'exercice

L'Association clôture ses comptes le 31 août. La durée de cet exercice est de 12 mois.

2.3 Immobilisations corporelles

L'association a anticipé dès l'exercice 2003/2004 l'application de la nouvelle réglementation sur les actifs immobilisés en application des règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction d'un plan et de durées d'utilisation prévues.

2.4 Subventions d'investissement :

Le poste subvention d'investissement comprend :

- la taxe d'apprentissage affectée au financement d'immobilisations,
- les engagements financiers concernant les conventions entre l'association Notre Dame et le conseil régional conclues dans le cadre de la loi Falloux pour les lycées.
- Des subventions informatiques octroyées par le conseil général

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes
--

Ces subventions sont enregistrées dans les fonds associatifs, rubrique subventions d'investissement sur biens non renouvelables et sont reprises sur plusieurs exercices.

III - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Immobilisations incorporelles

Concessions, brevets, licences (logiciels)

Elles ont enregistré les mouvements suivants :

	Année 2009 En euros	Année 2008 En euros
- Investissements	5603,92	658
- Immobilisations sorties ou cédées	0	19824,05

3.2 Immobilisations corporelles

Elles ont enregistré les mouvements suivants :

	Année 2009 En euros	Année 2008 En euros
- Investissements	102475,36	428825,65
- Immobilisations sorties ou cédées	8939,10	107010,48

Les principales variations concernent les postes suivants :

- 71,92 K€ AAI construction dont Entrée 73,08 K€ Sortie 1,16 K€
- 13,12 K€ Matériel et outillage dont Entrée 20,19 K€ Sortie 7,06 K€
- 8,48 K€ Matériel informatique dont Entrée 9,19 K€ Sortie 0,7 k€

3.3. Immobilisations financières

	Année 2009 En milliers d'euros	Année 2008 En milliers d'euros
Ce poste enregistre :		
- Titres BFCE	0,1	0,1
- Dépôt et cautionnement	10,7	10,7

3.4 Amortissements et dépréciations

Méthode de valorisation

Conformément au règlement du CRC 2002-10 les amortissements sur constructions et agencements des constructions sont calculés par composant.

Ainsi chaque composant est amorti selon la durée probable d'utilisation.

De plus, la valeur comptable des actifs immobilisés de l'association est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il subsiste une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, le montant recouvrable est alors estimé.

Mode et durées

	<u>Mode</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>
- Logiciel	Linéaire	1 à 4 ans	100% à 25 %
- Construction	Linéaire	20 ans	5 %
- AAI des constructions	Linéaire	5 à 20 ans	20 % à 5 %
- Installation technique mat et outillage	Linéaire	5 et 10 ans	20 % et 10 %
- Immo taxe apprentissage	Linéaire	3 à 10 ans	33 % à 10 %
- Matériel scolaire	Linéaire	5 et 10 ans	20 % et 10 %
- Matériel de cuisine	Linéaire	1 à 10 ans	100 % à 10 %
- Matériel internat	Linéaire	5 et 10 ans	20 % et 10 %
- Matériel de transport	Linéaire	5 ans	20 %
- Matériel informatique	Linéaire	1 à 10 ans	100 % à 10 %
- Mobilier bureau	Linéaire	5 à 20 ans	20 % à 5 %

Désignation	Amortissement 310808	Augmentation	Diminution	Amortissement 310809
205	6608,75	476,27	0	7085,02
208	7330,84	302,47		7633,31
213	1480332.06	144449,93	88,75	1624693.24
215	161883.44	24636,36	137,17	186382.63
216	820,48			820,48
218	73811,51	7259,57	708,03	80363,05
Totaux	1730787,08	177114,36	933,95	1906977,73

Les immeubles ne sont pas la propriété de l'association. Un bail a été conclu pour une durée de 9 ans (paragraphe 4.2). Les aménagements et agencements effectués par l'association ont été amortis sur une durée supérieure à celle du bail car l'usage a montré que le bail sera renouvelé.

3.5 Echéances créances et dettes

a) Créances à plus d'un an

Toutes les créances sont à moins d'un an. A l'exception des subventions à recevoir d'un montant de 66,5 KE dont la part à plus d'un an s'élève à 47.32 KE dont 40.5 KE à plus d'un an et moins de 5 ans

b) Dettes à plus d'un an et plus de cinq ans

Les emprunts et les dettes auprès d'établissements de crédits s'analysent de la façon suivante :

	Année 2009 En milliers d'euros	Année 2008 En milliers d'euros
- à moins d'un an (1)	144	101
- à plus d'un an moins de 5 ans	141	154
- à plus de 5 ans	217	162

(1) dont concours bancaires et découverts.

Les autres dettes sont à moins d'un an

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

3.6 Créances et dettes représentées par des effets :

Aucune créance et dette ne sont représentées par des effets.

3.7 Provisions

Les provisions s'analysent ainsi :

	Au 1/9/N-1	Dotation	Reprise	Autres mouvements	Au 31/08 N
- Créances clients	14	26,6	11,3		29,3
- Créances autres	7,5	0	0		7,5
- Provisions pour risques et charges	0	0			0

3.8 Charges à payer :

Les charges à payer sont incluses dans les postes ci-dessous pour :

	Année 2009 En milliers d'euros	Année 2008 En milliers d'euros
- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit	1.0 K€	0.2 K€
- Emprunts et dettes financières diverses		
- Dettes fournisseurs	6.2 K€	83 K€
- Dettes fiscales et sociales	20.6 K€	22 K€
- Autres dettes	16.8 K€	15 K€

3.9 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont inclus dans les postes suivants :

	Année 2009 En milliers d'euros	Année 2008 En milliers d'euros
- Autres créances	110	120
Dont subvention à recevoir	66	96

3.10 Comptes de régularisation

Les charges et produits constatés d'avance ne contiennent que des charges et produits liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

3.11. Transfert de charges

Année 2009
En milliers d'euros

Année 2008
En milliers d'euros

Ont été transférées à un compte de bilan :

- . des charges d'exploitation pour
- . des charges financières pour
- . des charges exceptionnelles pour

Ont été transférées à un compte de résultat :

- . des charges financières pour
- . des charges d'exploitation pour
- . des charges exceptionnelles pour

30.7 K€

11.1 K€

3.12. Charges et produits sur exercices antérieurs

Année 2009
En milliers d'euros

Année 2008
En milliers d'euros

Se rapportent à des exercices antérieurs :

- . des charges d'exploitation pour
- . des charges financières pour
- . des charges exceptionnelles pour

2.9 K€

6.8 K€

Se rapportent à des exercices antérieurs

- . des produits d'exploitation pour
- . des produits financiers pour
- . des produits exceptionnels pour

1.3 K€

32.9 K€

3.13 Valeur mobilière de placement

Le cours des valeurs mobilières de placement au 31/08/2008 s'élevait à 39,7 K€.

Le cours des valeurs mobilières de placement au 31/08/2009 s'élève à 2.5 K€.

3.14 Tableau de mouvement des fonds associatifs en milliers d'Euros

FONDS ASSOCIATIFS		Montant début exercice	Augmenta- tions de l'exercice	Diminutions reprises exercice	Montant fin exercice
Sans droit de reprise	Fonds associatifs	257,2		-	257,2
	Report à nouveau (solde débiteur)	(171,4)	11,1		(160,4)
	Résultat de l'exercice (déficit)		(119,8)		(119,8)
	Résultat de l'exercice précédent (excédent)	11,1		11,1	
	Subvention d'investissement taxe apprentissage	1,4		1,0	0,4
	Subvention d'investissement informatique collège	5,0		2,3	2,7
	Subvention investissement immobilier lycée	166,4		29,0	137,4
Avec droit de reprise	Valeur biens affectés repris en fin d'apport				
	Valeur biens affectés repris à la dissolution				
	Valeur biens non affectés repris en fin d'apport				
	Valeur biens non affectés repris à la dissolution				
	Libéralités non encore autorisées				
	Libéralités ayant le caractère d'apport sous condition				
	Subventions d'investissement sous condition				
	Apport		152,0		152,0
Total du fonds associatif		269,6	43,3	43,4	269,5

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

3.15 Impôt sur les sociétés

L'Association n'exerce pas d'activité lucrative, en conséquence, elle n'est pas fiscalisée.

3.16 Chiffre d'affaires production vendue par section

	Année 2009	Année 2008
- Ecole	305829	275011
- Collège Lycée	617477	625454
- Internat	257992	267549
- Autres	47912	62339

3.17 Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement reçues au cours de l'exercice s'élèvent à 572 K€.

IV - ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1 Dettes garanties par des sûretés réelles :

Les dettes garanties par des sûretés réelles (hypothèques ou nantissement) s'analysent ainsi :

	Année 2009	Année 2008
- Emprunts obligataires convertibles		
- Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	88 K€	148 K€
- Autres dettes		

Il s'agit pour chaque poste de dettes du bilan, de montants résiduels de chaque dette garantie par des sûretés réelles (hypothèque, gage, nantissement, etc...)

4.2 Emprunts subventionnés

Le montant des emprunts garantis par une subvention en annuités d'emprunt du Conseil Régional est de 66 k€. En N-1 le montant était de 96 K€.

4.3 Engagements donnés

Engagement pris en matière de retraite

A compter du 01/06/05 nous ne payons plus de cotisations à Dexia épargne pension car Dexia a assez collecté pour payer les retraites des professeurs jusqu'au 31/08/2010.

Ce contrat souscrit pour l'ensemble des établissements d'enseignement catholique de la Gironde prend en charge l'indemnité de départ à la retraite des enseignants.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes
--

Aucun contrat de retraite n'est souscrit pour le personnel Ogec.

Tous les ans l'indemnité de départ à la retraite est calculée selon une méthode actuarielle par l'Association.

Le montant du passif social dans l'hypothèse de départ à 65 ans charges sociales comprises s'élève au 31/08/09 à 48 K€.

Ce passif est évalué avec un taux d'augmentation de salaire de 2% et un taux d'actualisation de 3%.

Engagement Contrat de chauffage "Elyo Midi Océan"

Un contrat Notre Dame rue du Palais Gallien couvrant la période du 1^{er} octobre 2000 au 30 Septembre 2010 ayant pour objet la fourniture du combustible, prestation de service assurant la conduite, la surveillance et l'entretien des installations de chauffage. Redevance annuelle révisable et renouvelable tous les ans. Pour 2008/2009 : 29105 € TTC.

Un contrat Notre Dame Toulouse Lautrec ayant pour objet la fourniture d'énergie, chauffage, eau chaude sanitaire, plus prestation de maintenance.

Redevance annuelle révisable et renouvelable tous les ans. Pour 2008/2009 : 17475 € TTC

Engagement Contrat de Chauffage IDEX ancien ISS Energie

Un contrat Notre Dame à Carignan couvrant la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2017 ayant pour objet la fourniture du combustible, prestation de service assurant la conduite, la surveillance et l'entretien des installations de chauffage, garantie totale Redevance annuelle révisable et renouvelable tous les ans. Pour 2008/2009 : 19681 € dont 2957€(contrat chaudière)TTC.

Un contrat 2 chaudières collège internat du 01/07/2007 au 30/06/2017.

Pour 2008/2009 : 2957 €

Redevance annuelle reste dû 28263 € TTC.

Engagement Contrat BNP Lease « Photocopieurs Canon »

Un contrat couvrant la période du 16/01/06 au 16/01/2011 ayant pour objet la fourniture des cinq photocopieurs.

Redevance trimestrielle : 1210,16 € sur 20 trim, soit reste dû : $1210,16 \times 5 \text{ trim} = 6050,80 \text{ €}$

Valeur de rachat 1 €.

Un contrat couvrant la période du 22/02/06 au 16/01/2011 ayant pour objet la fourniture d'accessoires pour photocopieurs.

Redevance trimestrielle : 47,32 € sur 20 trim, soit reste dû : $47,32 \times 5 \text{ trim} = 236,60 \text{ €}$

Valeur de rachat 1 €.

Engagement Contrat GE Capital « Autocommutateur Alcatel »

Un contrat couvrant la période du 15/05/06 au 01/03/2011 ayant pour objet la fourniture d'un standard téléphonique.

Redevance trimestrielle : 493,34 € sur 20 trim soit reste dû : $493,34 \times 7 \text{ trim} = 3453,38 \text{ €}$

Matériel en location : pas de valeur de rachat.

Engagement Contrat Franfinance « Matériel informatique 2Gcom et Logiciels Proginov »

Un contrat couvrant la période du 01/07/06 au 07/07/09 ayant pour objet la fourniture d'un serveur , de 10 postes microordinateur, logiciels Proginov scolawin-pocwin (compta/paye/immo).

Contrat résilié le 26 novembre 2009 .

Bail

Durée 9 ans à compter du 01/09/2003. Prix du loyer annuel 2008/2009 9617,24 €. Le loyer sera indexé automatiquement tous les ans au 1^{er} octobre en fonction de la variation de l'indice trimestriel du coût de la construction. Les travaux, charges locatives, taxes foncières, sont entièrement à la charge de l'Institution Notre Dame.

Contrat Avenance

Contrat de nettoyage des locaux des sites Toulouse Lautrec et rue du Palais.

Redevance annuelle révisable et renouvelable tous les ans. Pour 2008/2009 : 122825 € TTC.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes
--

Contrat Avenance

Contrat de restauration des sites Toulouse Lautrec et rue du Palais.

Redevance annuelle révisable et renouvelable tous les ans. Pour 2008/2009 : 249692 € TTC.

Engagement Apport avec droit de reprise

Comme indiqué dans les faits significatifs de l'exercice, compte tenu de la situation financière, le syndicat des religieuses de Notre-Dame a décidé, en janvier 2010, de considérer l'emprunt comme un apport de 152 000 € avec droit de reprise qui doit s'exercer dans un délai maximum de 15 ans, sans intérêt, avec une période de non reprise sur les 10 prochaines années.

4.4 Contributions volontaires

Les opérations relatives aux contributions volontaires concernent :

	Année 2009	Année 2008
	En milliers d'euros	En milliers d'euros
- Bénévolat	4	9

V - INFORMATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

5.1 Effectif des élèves

Les effectifs s'élèvent à :

Contrat d'association	2008/2009	2007/2008
Ecole	244	219
Collège	290	320
Lycée	171	170
Total établissement	705	709
Nombre d'internes	86	90

5.2 Effectif du personnel

Les effectifs employés sont :

SERVICES	2008/2009	2007/2008
FONCTIONNEMENT DES LOCAUX		
- Atelier d'entretien	1	1
- Personnel de ménage et société de service	1	1
- Gardiennage	0	0
- Aide-laboratoire	0	0
Total fonctionnement des locaux	2	2
ENCADREMENT EDUCATIF		
- Surveillance générale	1	1
- Asem	1	1
- Educateurs	16	17
- Responsable niveau	0	3
- Directeur des études	1	1
- Directeur adjoint	1	
Total encadrement éducatif	20	23

SERVICE MEDICAL		
- Infirmerie – surveillante	1	1
Total service médical	1	1
ADMINISTRATION GENERALE		
- Directeur	2	2
- Econome		
- Technicien entretien	1	1
- Comptable	1	1
- Secrétaire administrative	3	3
- Standardiste	1	1
- Secrétaires /comptable	1	1
Total administration générale	9	9
TRANSPORT RAMASSAGE SCOLAIRE	Société de transport	
Total personnel non enseignant	32	35

5.3 Rémunération des cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués. Par souci de confidentialité, nous ne pouvons divulguer la rémunération du salarié dirigeant de l'association.

5.4 DIF

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité, avis N°2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence relative à la comptabilisation droit individuel à la formation (DIF), le volume d'heures de formation cumulé correspond aux droits acquis au titre du DIF est de 2091 heures.